



LA LUTTE POUR UN JUSTE SALAIRE POUR LES ADJOINTES À L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE SE POURSUIT

La FSSS-CSN est déterminée à améliorer le sort des adjointes à l'enseignement universitaire

Rappelons que le titre d'emploi d'adjointe à l'enseignement universitaire a été créé le 23 janvier 2012 à la suite des revendications de la FSSS-CSN lors de la négociation nationale de 2010. Par la suite, la FSSS-CSN signait une entente avec le Conseil du trésor dans le cadre d'une plainte de maintien de l'équité salariale déposée en 2008 à l'effet d'évaluer l'emploi de façon paritaire et d'ajuster le salaire rétroactivement au 1er janvier 2011. Les parties ne sont pas parvenues à s'entendre sur la valeur de l'emploi.

Depuis le printemps 2018, l'arbitre Me Lyse Tousignant entend nos revendications et celles du Conseil du Trésor pour trancher la valeur de l'emploi. Malgré les embûches du Conseil du trésor qui a tenté de suspendre les audiences, nous sommes finalement dans les dernières étapes de la démarche visant à obtenir un juste salaire pour ces femmes.

Des journées d'audition se poursuivent en période de pandémie

Deux journées d'audience ont eu lieu, les 2 et 5 juin 2020, durant lesquelles la partie patronale a terminé la présentation de sa preuve



en assignant deux témoins patronaux, soit un représentant du Conseil du trésor et une représentante du ministère de la Santé et des Services sociaux. Lors de ces journées, la procureure syndicale a procédé aux contre-interrogatoires de ces témoins.

Le contexte de pandémie a ajouté quelques défis à l'organisation des journées d'audition. Afin de respecter les différents arrêtés ministériels et les mesures de distanciation physique, deux personnes par parties étaient présentes physiquement en plus de l'arbitre, Me Lyse Tousignant, et des témoins de la partie patronale. Les autres participants ainsi que les assesseurs ont assisté aux deux journées par vidéoconférence.

Poursuivre les travaux

Une prochaine rencontre est prévue le 21 juillet 2020 pour permettre à la partie syndicale de présenter sa contre-preuve à la suite des

représentations des témoins patronaux. Finalement, les audiences devraient se conclure en septembre à la suite des plaidoiries de chacune des procureures.

La FSSS-CSN poursuit ses efforts de représentation et de défense des adjointes à l'enseignement universitaire.

«C'est choquant de voir un gouvernement mettre autant d'embûches et d'énergie à ne pas verser un juste salaire à l'ensemble de ses anges gardiens», affirme Simon Rochefort, représentant du personnel de bureau, techniciennes et techniciens et professionnel-les de l'administration de la FSSS-CSN.

Merci de nous suivre. **Ensemble, poursuivons la lutte pour une juste reconnaissance de la valeur de ce titre d'emploi.**